



SALAIRES AUDIOVISUEL Radios locales privées

Augmentation : + 1,1 % (point A) et 0,2% (point B) le 1^{er} Avril 2017

Tous les salaires sont exprimés en BRUT

Valeur du point : jusqu'à l'indice 120 (A) 12,38 € + 1,1%
à partir de l'indice 121 (B) 9,95 € + 0,2%

Rédacteur en chef		Coef.	Salaires
4e échelon	radio type 3	250	2 778,42 €
	radio type 2	230	2 579,44 €
	radio type 1	220	2 479,95 €
3e échelon	radio type 3	235	2 629,19 €
	radio type 2	220	2 479,95 €
	radio type 1	210	2 380,46 €
2e échelon	radio type 3	225	2 529,70 €
	radio type 2	210	2 380,46 €
	radio type 1	200	2 280,97 €
1er échelon	radio type 3	215	2 430,21 €
	radio type 2	195	2 231,23 €
	radio type 1	185	2 131,74 €
Coordinateur de la rédaction		Coef.	Salaires
4e échelon	radio type 3	205	2 330,72 €
	radio type 2	195	2 231,23 €
	radio type 1	185	2 131,74 €
3e échelon	radio type 3	200	2 280,97 €
	radio type 2	190	2 181,48 €
	radio type 1	180	2 081,99 €
2e échelon	radio type 3	195	2 231,23 €
	radio type 2	185	2 131,74 €
	radio type 1	175	2 032,24 €
1er échelon	radio type 3	189	2 171,53 €
	radio type 2	179	2 072,04 €
	radio type 1	169	1 972,55 €
Reporter-rédacteur-présentateur		Coef.	Salaires
4e échelon	radio type 3	180	2 081,99 €
	radio type 2	170	1 982,50 €
	radio type 1	160	1 883,01 €
3e échelon	radio type 3	170	1 982,50 €
	radio type 2	160	1 883,01 €
	radio type 1	150	1 783,52 €
2e échelon	radio type 3	165	1 932,75 €
	radio type 2	147	1 753,67 €
	radio type 1	137	1 654,18 €
1er échelon	radio type 3	160	1 883,01 €
	radio type 2	141	1 693,98 €

	radio type 1	131	1 594,49 €
Journaliste stagiaire		Coef.	Salaires
Diplômé ou 2ème année	radio type 3	137	1 654,18 €
	radio types 1 et 2	127	1 554,69 €
Non diplômé - 1ère année avec expérience antenne radio	radio type 3	133	1 614,39 €
	radio types 1 et 2	123	1 514,90 €
Non diplômé – 1ère année		120	1 485,05 €

- Expression bilingue à l'antenne : 5 points (points B) – 49,75 €

Les échelons

- 4ème échelon : à l'initiative de l'employeur
- 3ème échelon : après 6 ans d'ancienneté dans la fonction dans l'entreprise (durée du stage non prise en compte)
- 2ème échelon : entre plus de 3 ans et moins de 6 ans d'ancienneté dans la fonction dans l'entreprise (durée du stage non prise en compte)
- 1er échelon : jusqu'à 3 ans d'ancienneté dans la fonction dans l'entreprise (durée du stage non prise en compte)

Les types de radio

- Type 1 : Les services indépendants de proximité (catégorie CSA : A)
- Type 2 : Les services décrochant sur un réseau national (catégorie CSA : D et E). Les services réalisant le programme, la promotion, la commercialisation de proximité d'un ou plusieurs réseaux nationaux, ceci concernant les services autorisés en catégorie C, sauf ceux qui assurent la tête d'un réseau national dont la population desservie en mode de diffusion hertzienne terrestre est supérieure à 30 millions d'habitants.
- Type 3 : Les services nationaux. Les services assurant la tête d'un réseau national de radio, dès lors que la population desservie en diffusion hertzienne terrestre dépasse 30 millions d'habitants, quelque que soit leur catégorie CSA.

Piges (point A)

Document sonore (commandé ou accepté, diffusé ou non)	radio types 1 et 2	3 points	37,13 €
	radio type 3	5 points	61,88 €
Vacation de présentation ou reportage (amplitude inférieure à 6 h)	radio types 1 et 2	6 points	74,25 €
	radio type 3	8 points	99,00 €
Journée de présentation ou reportages (amplitude égale ou supérieure à 6 h)	radio types 1 et 2	10 points	123,75 €
	radio type 3	12 points	148,50 €